



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 29 janvier 2018 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 25/01/2018.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, ROCHE Robert, DI QUINZIO Carole, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, BOISSONNET Annick, ALLAIX Gilles, GRANJON Marc, BONNASSIEUX Bernard, SERAILLE Loïc, JACQUEMOT Estelle, BERTALOTTO Frédérique.

Absents excusés : MIOCHE Laurent (procuration à GRANJON Marc), GUILLAUMOND Monique (procuration à FAYE Sylvie), DENIS Catherine (procuration à DI QUINZIO Carole), DUCREUX Anne (procuration à MOLLARD Christian), MERLE Jean-Michel (procuration à TERRAILLON Régine), BONNET Philippe, DUCHENE Colette.

Secrétaire de Séance : BERTALOTTO Frédérique.

### **MPG/ 01 2018**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 11/12/2017 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

M. Le Maire informe les conseillers du lancement de procédures de mise en concurrence pour les prestations d'entretien et de maintenance du terrain de football ainsi que pour les copieurs de la commune.

#### **1- Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire – Retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2018-2019**

M. Le Maire rappelle l'instauration d'un Projet éducatif de territoire dès 2014 pour acter du passage à la semaine scolaire sur 4,5 jours. La commune de Panissières avait souhaité organiser des temps relevant des nouvelles activités périscolaires (NAP) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30. Globalement, le retour sur NAP est positif.

A ce jour, le rythme scolaire sur 4,5 jours est encore la règle. Plus de 50% des communes de la Loire sont toutefois revenu à l'organisation antérieure.

Aussi, pour les communes souhaitant appliquer un régime dérogatoire (semaine à 4 jours notamment), des courriers de demande doivent être adressés à la direction académique avant le 10 février 2018.

Régine Terrailon explique la réflexion et le travail conduit par la Commission enfance depuis la fin d'année 2017. Des questionnaires ont été soumis aux parents : pour 80% d'entre eux le retour à la semaine de 4 jours est souhaitable.

L'avis du conseil d'école a été sollicité et rendu le 22 janvier 2018.

Dans l'intérêt des enfants, des fratries et pour une meilleure organisation des parents, il convient d'harmoniser l'organisation du temps scolaire entre les deux écoles.

Pour la rentrée 2018-2019, après accord du directeur académique des services de l'Éducation nationale, le Conseil municipal souhaite le retour à la semaine scolaire de 4 jours pour l'école maternelle et l'école élémentaire.

Horaires proposés : lundi mardi jeudi vendredi : 8h30 - 11h45 et 13h45 – 16h30

Il est noté que les temps de garderies du matin et du soir resteront les mêmes.

*Délibération adoptée*

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 20*
- *Contre : 1*

## **2- Création d'un nouvel arrêt de car - TIL**

L'aval du Conseil municipal est nécessaire pour valider la création d'un nouvel arrêt de car du réseau des transports Interurbains de la Loire (TIL) organisé par le Département de la Loire.

Cet arrêt se situerait sur le Boulevard des Sports, en face de la salle d'animation : arrêt « Salle d'animation ». Une desserte dans le sens de la descendante entre les Grands Places et Gopinot serait assurée. A l'unanimité, le Conseil municipal valide la création de ce nouvel arrêt de la ligne TIL à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

## **3- Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire au titre de la compétence optionnelle Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE).**

Les objectifs de la convention portant compétence optionnelle du SIEL pour le « Service d'Assistance à la Gestion Energétique » sont rappelés :

- une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics
- une aide à la mise en œuvre de solutions techniques

L'adhésion de la commune est envisagée pour une période initiale de 6 ans, puis reconduite tacitement pour une durée annuelle. Le montant de la contribution annuelle s'élève à 3150 €

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

## **4- Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire au titre de la compétence optionnelle « Eclairage Public ».**

Une présentation détaillée de la convention ouvrant la compétence optionnelle « Eclairage Public », proposée par le SIEL, est réalisée par M Dussud, Adjoint aux Finances, et M Allaix, conseiller municipal.

L'étude réalisée porte sur la proposition d'adhésion de 6 ans pour l'exercice d'une maintenance simplifiée du SIEL sur l'éclairage public pour un montant d'environ 18 200 € par an.

Après analyse, le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition d'adhésion à la convention de maintenance proposée par le SIEL.

#### **5- Renouveaulement d'adhésion auprès du Département de la Loire à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité**

Le Département de la Loire s'est positionné comme un acteur fédérateur dans la mise en place de l'administration électronique dans la Loire. Dans ce cadre, il propose aux collectivités locales de la Loire et à leurs établissements publics, la mise à disposition d'un service de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif iXActes) et des flux comptables vers le Payeur (dispositif iXHélios)

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, selon les conditions générales de mise à disposition approuvée par délibération de la commission permanente du Département.

L'adhésion est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales et sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

#### **6- Plan de formation de la collectivité**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Il propose de retenir pour les agents de la commune de Panissières le plan pluriannuel de formation inter collectivités et le règlement de formation élaborés suite au travail du CNFPT et du Centre de Gestion de la Loire.

En effet, le CNFPT et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2018, 2019 et 2020 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

- définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
- identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,

- anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités,
- accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Les propositions retenues qui ont été présentées à l'avis du Comité technique intercommunal reposent sur quatre axes stratégiques :

- ⇒ Axe 1 : S'informer pour actualiser ses connaissances
- ⇒ Axe 2 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier
  - Le pilotage et le management des ressources
  - Les interventions techniques
  - Les services à la population
- ⇒ Axe 3 : Promouvoir la prévention des situations à risques rencontrées en situation de travail et être acteur de la sécurité au travail
- ⇒ Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- Votants : 21
- Exprimés : 21
- Pour : 21

### **7- Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique territorial au sein de l'établissement d'accueil des jeunes enfants**

Au regard des nécessités de service au sein de l'établissement d'accueil des jeunes enfants « La Passerelle », il convient de porter la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial (Echelle C1, 8<sup>e</sup> échelon au 3 juin 2017) à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- Votants : 21
- Exprimés : 21
- Pour : 21

### **8- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018**

Vu la circulaire préfectorale du 8 décembre 2017 relative à la dotation des équipements ruraux 2018, la commune de Panissières entrant dans les communes éligibles à cette dotation, Monsieur le Maire propose de présenter le dossier relatif à la requalification de la Rue de la République et de ses places adjacentes. Monsieur le Maire présente le dossier et les devis correspondants, en précisant que ces travaux entrent dans le cadre des opérations éligibles.

#### **Coût des travaux :**

Travaux de voirie :	713 998,10€ HT
Maîtrise d'œuvre :	38 880€ HT

Divers : 15 000€ HT  
Coût total de l'opération : 767 878,10€ HT

**Plan de financement proposé :**

Estimation subvention régionale sollicitée : 123 000 €  
Estimation « Enveloppe territorialisée » sollicitée : 260 000 €  
DETR sollicitée à 29% : 222 684 €  
Autofinancement communal : 162 194,10 € HT

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

**9- Dossier de demande de subvention auprès du Centre National pour le développement du Sport**

Les enjeux du maintien du dynamisme des échanges et du tissu social en offrant des lieux d'activités sportives adéquats sont rappelés.

Le gymnase municipal est utilisé quotidiennement par les élèves du collège, des écoles ou encore par les associations. Le gymnase compte une amplitude d'accueil de 99h heures sur les 105 heures d'ouverture possibles. Ceci conduit à 1500 heures de fréquentation cumulée effective par les utilisateurs par semaine.

La rénovation souhaitée d'un vestiaire du gymnase en 2018 participe à la mise à disposition d'un site adapté à l'usage sportif qui est réalisé. Il s'agit plus spécifiquement d'assurer une réfection assurant une accessibilité parfaite du vestiaire.

Opération	Montant estimé des travaux HT
Modification de l'entrée (tapis, SAS, accès couloir)	950 €
Porte d'accès au vestiaire	300 €
Création sanitaire PMR	1500 €
Réfection générale dans le respect des normes d'accessibilité	9500 €
Electricité	2000 €
Matériel spécifique	3500 €
<b>TOTAL :</b>	<b>17 750 €</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

## **10- Projet de Requalification de la rue de la République et des places adjacentes : choix de la procédure Marché à Procédure Adaptée (MAPA).**

Il est nécessaire de conclure un marché public pour les travaux de requalification de la rue de la République et de ses places adjacentes.

### **1. Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

Monsieur le Maire rappelle que requalification de la rue de la République présente un enjeu fort pour la commune de Panissières. Il s'agit de dynamiser le centre de la Ville et d'en faire un pôle fédérateur pour les habitants de la commune, accueillant et fonctionnel.

Le dossier a été l'objet d'une Etude Globale d'Aménagement de Bourg dès 2011. L'étude a mis en exergue le rôle essentiel de cet axe traversant de la commune, sur lequel une grande partie des commerçants sédentaires sont installés et qui accueille les temps de marché hebdomadaire et de foires. L'aménagement de voirie et l'aménagement urbain projetés avec le maître d'œuvre actuel assurent l'accessibilité du site et le respect des modes doux.

### **2. Le montant prévisionnel du marché**

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 713 998,10€ HT pour les travaux de voirie et à 289 003,27€ HT pour les travaux sur réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

### **3. Procédure envisagée**

Monsieur le Maire précise que le marché public de travaux est passé en procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 et article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics)

### **4. Cadre juridique**

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un marché à procédure adaptée pour les travaux de requalification de la rue de la République et de ses places adjacentes, dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché à intervenir et l'ensemble des pièces et conventions afférentes
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

- *Votants : 21*
- *Exprimés : 21*
- *Pour : 21*

## 11- Rapport des commissions

### -Jeunesse – CCAS :

A l'issue de la dernière assemblée générale de l'association « Douceur de vivre », 4 nouveaux adhérents sont constatés.

Le conseil municipal des enfants a engagé un travail sur différents projets, présentés prochainement en Conseil municipal.

### - Sport-Communication

La réalisation de sanitaires PMR dans le gymnase municipal est programmée lors des vacances scolaires de février 2018.

### - Finances :

L'analyse des demandes de subventions des associations sera réalisée lors d'une réunion programmée le 15-02-2018.

Pour le Centre de Loisirs municipal il est constaté une fréquentation de 168 enfants en 2016 et 211 enfants en 2017. Le coût pour la commune s'élève à 15 000€ en 2016 et 23 000€ en 2017.

Est étudiée la possibilité d'éclairage du stade pour permettre l'atterrissage d'hélicoptères des services de secours.

### - Bâtiment-Voirie :

Suite aux différents temps d'échanges avec les communes limitrophes, il apparaît souhaitable de procéder à l'acquisition de la balayeuse auprès de la Communauté de Communes.

Au sein des services techniques, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent sous contrat (remplacement d'un agent) pour assurer des missions dans le domaine des espaces verts.

L'abattage de 3 arbres représentant un danger objectif de chute de branches a été réalisé. L'abattage de pins envahis de chenilles processionnaires a également été réalisé. Il est rappelé que dans le cadre du plan de gestion des espaces verts, chaque arbre abattu est remplacé par un arbre planté sur place ou dans un autre lieu.

## 14 - Questions diverses

- La prochaine réunion de l'Assemblée générale de Gîte de France se tiendra à la Ferme Seigne en avril 2018.

La séance est levée à 22h25.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 5 mars 2018.

Le Maire, Christian MOLLARD.

